

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/02/2025 - 476 - 2022 B 00357 - 910 907 492 - 99

99

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 99 Rue d'Antibes
06400 CANNES
910 907 492 RCS CANNES

BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

Certifié conforme à l'original, le Président

Monsieur GHIBAUDO Christophe



Désignation de l'entreprise		SAS 99		99 rue d'Antibes		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				06400 CANNES			
SIRET		9 1 0 9 0 7 4 9 2 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062024		30062023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 782	030	545	3 237	887
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	3 782	048	545	3 237	887
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	1 868	070		1 868	1 378
		072	2 504	074		2 504	1 139
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 232	086		3 232	2 511
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	7 604	098		7 604	5 029
	Total général (I + II)	110	11 386	112	545	10 841	5 915
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(438)		(2 281)	
	Résultat de l'exercice	136		3 739		1 844	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		4 301		562	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 116		4 129	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 311)	172		2 968		525	
	Comptes courants d'associés	173		700		700	
	Autres dettes	175		757			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		6 540		5 353		
Total général (I + II + III)		180		10 841		5 915	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 847
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 99		Néant ☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30062024		Exercice N-1 clos le 30062023						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214						
			217	218	9 307					
					5 784					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230	1					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	9 307	5 784				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
Variation de stock (marchandises) *				236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	578	294				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240						
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 912	3 598				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244						
Rémunérations du personnel *				250						
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252						
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255		254	496	48				
Dotations aux provisions				256						
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262						
		260								
		Total des charges d'exploitation (II)			264	4 987	3 940			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	4 321	1 844					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	582					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	3 739	1 844				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 739	314				
Régime des bénéfices	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	582					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	4 321	354			
	Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : * 438 dont imputés sur le résultat :					360	438			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	3 883	372				
Déficit col. 2										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 841** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 307** euros et un total **charges** de **5 569** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 739** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

99

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 99 Rue d'Antibes
06400 CANNES
910 907 492 RCS CANNES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2024

DECISION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 738,69 euros de la manière suivante :

1. Origine
 - Réserve légale : 0 €
 - Report à nouveau : -437,71 €
 - Résultat de l'exercice : 3 738,69 €
2. Affectation du résultat
 - Au poste "Réserve légale" : 100,00 €
 - Au poste "Report à nouveau" : 3 638,69 €
3. Positionnement des comptes après affectation
 - Le poste "Réserve légale" : 100,00 €
 - Le poste "Report à nouveau" : 3 200,98 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

3 derniers exercices	Le montant des dividendes qui ont été mis en distribution	Le montant des revenus distribués éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
		Eligibles	Non-éligibles
30/06/2023	0 €	0 €	0 €
30/06/2022	0 €	0 €	0 €
30/06/2021	Néant	Néant	Néant

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Président : Monsieur GHIBAUDO Christophe

